

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil dix-neuf, le 04 février à 20 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Présents : 14	
Votants : 15	
<b>Date de Convocation</b>	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset, Mme Monique Gastellu, Mrs Etienne Lorenzo, Arnaud Geurts, David Michel, Mmes Katia Bonnefoy, Frédérique Fileppi, Lorna Georgopoulos, Mrs Philippe Lemaitre, Fabrice Pouilly.
28/01/2019	
<b>Date d'affichage</b>	<b><u>Absent excusé représenté</u></b> : Mr Alain Sanchez pouvoir donné à Mr Jean-Marie Torset.
28/01/2019	
	<b><u>Absents</u></b> : Mmes Pascale Delarosière, Arielle Montoban, Mrs François Vidaud, Joachim Florentin.
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mr Arnaud Geurts.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

**Monsieur le Maire** transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 3, nombre de mariages : 1, nombre de PACS : 1, nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi : 107 au 15 janvier 2019.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'en 2018 il n'y a eu que 23 naissances contre 32 naissances en 2017, il se peut par conséquent qu'une fermeture de classe soit envisageable.

### **Points à retirer de l'ordre du jour**

**Monsieur le Maire** informe qu'il convient de retirer deux points inscrits à l'ordre du jour, les dossiers n'étant pas finalisés, lesquels sont les suivants :

. Rétrocession de la voirie, du bassin de rétention, de l'éclairage public et des espaces verts du lotissement Chemin de la Procession.

Ce point sera inscrit à un prochain ordre du jour lorsque l'état des lieux de ce lotissement aura été effectué et les travaux réalisés si besoin.

. Projet d'installation d'un système de vidéo-protection.

Ce point n'ayant pas été discuté lors de la réunion de travail faute de temps, il sera inscrit également à un prochain ordre du jour.

## **Procès verbal d'installation d'un conseiller municipal suite à une démission.**

**Monsieur le Maire** expose que par courrier réceptionné en date du 03 janvier 2019 Monsieur Patrice Maschi l'a informé de sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal, pour cause de déménagement. Par courrier réceptionné également en date du 03 janvier 2019 Madame Chloé Mougénot, suivante immédiate sur la liste de Oissery c'est vous, c'est nous, l'a informé de sa décision de ne pas prendre ses fonctions de Conseillère Municipale. Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces démissions sont définitives et Monsieur le Sous-Préfet de la Sous-Préfecture de Meaux en a été informé par courrier en date du 03 janvier 2019. Conformément à l'article L. 270 du Code Electorale, Monsieur Fabrice Pouilly, suivant immédiat sur la liste de Oissery c'est vous, c'est nous, dont faisait parti Monsieur Patrice Maschi et Madame Chloé Mougénot lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal

## **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.**

**Monsieur Serge Menu** Adjoint au Maire en charge des finances expose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ; il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant budgétisé au budget principal de l'exercice 2018, en dépenses d'investissement, hors chapitre 16, est d'un montant de : 1.040.603,97 euros,

Considérant la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de régler trois factures avant le vote du budget communal d'un montant total de 37.389,05 euros (trente sept mille trois cent quatre vingt neuf euros cinq centimes), une première facture concerne le changement de la chaudière du Groupe Scolaire Charles Lecour, une partie de la seconde facture concerne le changement de la chaudière de la Mairie/Salle Polyvalente, et une troisième concerne l'acquisition de tables pour la salle polyvalente, il est proposé d'autoriser l'affectation de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
opération	articles	Crédits ouverts 2018	Autorisations de crédits 2019 jusqu'au vote du BP 2019
12 - Immeubles	21318	27.600 €	6.000 €
15 - Scolaire	21312	317.250 €	29.583,53 €
13 - Matériel	2184	90.900 €	1.805,52 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## Indemnité de conseil au comptable du trésor.

**Monsieur le Maire** expose que Monsieur Bernard Bouchut, Trésorier de la Trésorerie de Claye Souilly a adressé un décompte d'indemnité de conseil calculée sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement lequel s'élève à un montant brut de 404,41 €. Il rappelle que le conseil municipal octroyait à Madame Jacqueline Clément qui était Trésorière à la Trésorerie de Dammartin en Goële 50 % de sa demande. **Monsieur Serge Menu** indique que Madame Jacqueline Clément acceptait de venir présenter le budget communal mais que Monsieur Bernard Bouchut avait refusé. **Monsieur le Maire** fait procéder au vote.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

## Questions diverses.

. Remerciements :

**Madame Bernadette Martinez** Adjointe au Maire informe que le montant de la vente de jouets au profit du CCAS s'élève à la somme de 329 euros. Elle remercie tous les donateurs ainsi que tous les acheteurs.

**Madame Bernadette Martinez** remercie les Pères Noël et leurs accompagnateurs qui ont une fois de plus été présents pour participer à la distribution de jouets dans les foyers le soir du 24 décembre. Les émotions étaient encore au rendez-vous.

**Monsieur Serge Menu** remercie les employés municipaux du service technique pour le déneigement, lesquels avaient pris leurs fonctions dès 5 heures du matin. Il rappelle que les administrés doivent déneiger le trottoir devant chez eux. **Monsieur le Maire** indique qu'un plan neige avait été mis au point afin de prioriser la sortie de la commune. Le déneigement commence par les routes prioritaires et les routes en pente pour se terminer par toutes les autres rues. Il ajoute qu'un accord avait été pris avec la commune de Saint Pathus pour accéder à la RN 330 en passant par cette commune.

**Madame Lorna Gratacos** indique que lors du déneigement, il serait bien que la neige ne soit pas stockée devant les accès des habitations.

Les membres du conseil municipal ajoutent que les agents ont fait du bon travail.

**Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.